

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM SOPHIE-DESSUS

**NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
ET DU BUDGET PRIMITIF 2026**

L'article L1612-35 du code général des collectivités territoriales dispose qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Pour la première fois en 2026, les comptes de l'année précédente sont présentés sous la forme du compte financier unique (CFU) : celui-ci fusionne, dans un document unique, le compte administratif (établi par l'ordonnateur) et le compte de gestion (établi par le comptable) en supprimant les doublons et en rationalisant l'information financière. Le vote sur le CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes et doit intervenir avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice : ainsi, le CFU 2025 du budget annexe de l'auditorium Sophie-Dessus a été voté par le conseil municipal le 23 avril 2026.

De son côté, le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours, en respectant les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget annexe primitif 2026 de l'auditorium Sophie-Dessus a été voté par le conseil municipal le 23 avril 2026. Il peut être consulté sur simple demande en mairie aux heures d'ouverture.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'auditorium Sophie-Dessus.

Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des entrées de spectacles (billetterie), des locations de salles (auditorium et espace Henri-Cueco) et des subventions publiques, notamment celle du budget principal de la commune (250 000 €).

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par l'achat de cessions artistiques, l'entretien et la consommation du bâtiment, les honoraires de communication, la maintenance du matériel informatique et le remboursement des salaires du personnel au budget principal.

b) Compte financier unique 2025 : principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	192 884,54 €	Produits des services et ventes diverses	52 742,35 €
Charges de personnel	134 601,59 €	Dotations et participations	266 295,33 €
Dotation aux provisions	33,00 €	Autres produits de gestion courante	13 720,46 €
		Produits spécifiques	42,29 €
Total dépenses	327 519,13 €	Total recettes	332 800,43 €
Déficit reporté	2 364,31 €		
Total général	329 883,44 €	Total général	332 800,43 €

Evolution des dépenses de fonctionnement par rapport au CA 2024 : + 3,11 %.

Evolution des recettes de fonctionnement par rapport au CA 2024 : + 5,56 %.

c) Budget primitif 2026 : principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	195 660,00 €	Produits des services et ventes	41 000,00 €
Charges de personnel	137 400,00 €	Dotations et participations	273 060,00 €
		Autres produits de gestion courante	19 000,00 €
Total dépenses	333 060,00 €	Total recettes	333 060,00 €

Evolution du budget de fonctionnement par rapport au BP 2025 : - 1,62 %.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de l'auditorium Sophie-Dessus regroupe ainsi :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de l'établissement. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de matériel technique.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Compte financier unique 2025: vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations corporelles	49 948,37 €		
Total dépenses	49 948,37 €	Total recettes	0,00 €
		Excédent reporté	18 417,75 €
Total général	49 948,37 €	Total général	18 417,75 €

c) Budget primitif 2026 : vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations corporelles	9 846,62 €	Subventions	38 460,25 €
		Excédents de fonctionnement capitalisés	2 916,99 €
Total dépenses	9 846,62 €	Total recettes	41 377,24 €
Déficit reporté	31 530,62 €		
Total général	41 377,24 €	Total général	41 377,24 €

Fait à Uzerche le 23 avril 2026

Le maire d'Uzerche,

Catherine CHAMBRAS